

## FORMULAIRE DE DECLARATION MENSUELLE DE DROITS DE VOTE

Modèle à adresser en application de l'article L. 233-8 II du Code de commerce à

<b>AMF</b> Autorités des marchés financiers Direction des Emetteurs 17, place de la bourse 75002 PARIS	
Tel : 01 53 45 62 48	Fax : 01 53 45 62 68

*Il est rappelé qu'en application des articles L. 233-8 II du Code de commerce et 222-12-5 du règlement général de l'AMF, les sociétés admises sur un marché réglementé doivent publier sur leur site et transmettre à l'AMF, à la fin de chaque mois, le nombre total de droits de vote et le nombre total d'actions composant le capital s'ils ont varié par rapport à ceux publiés antérieurement.*

- **Coordonnées de la personne chargée de suivre le présent dossier :**

- \* Nom et Prénom : Cédric GOARANT
- \* Tel : 04 76 41 66 39 / 06 07 49 67 77
- Fax : 04 76 41 66 01

- **Société déclarante :**

- \* Dénomination sociale : Groupe Silicomp
- \* Adresse du siège social : 195, rue Lavoisier – 38330 Montbonnot Saint Martin
- \* Marché Réglementé (Eurolist) :
  - Compartiment A
  - Compartiment B
  - Compartiment C

**Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : 4 856 871**

**Nombre total de droits de vote de la société déclarante : 4 859 397**

(Le nombre d'actions auto-détenues privé de droits de vote est arrêté à la date du 31 mars 2007)

**Nombre total de droits de vote de la société déclarante, calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote : 4 861 116**

Cette déclaration résulte de la variation du nombre total d'actions et/ou du nombre total de droits de vote publiés antérieurement par la société déclarante.

Lors de la précédente déclaration en date du 5 janvier 2007, le nombre total d'actions et de droits de vote étaient les suivants :

- Nombre total d'actions composant le capital de la société déclarante : 4 639 951
- Nombre total de droits de vote de la société déclarante : 4 688 535
- Nombre total de droits de vote de la société déclarante, calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote : 4 710 724

- **Présence dans les statuts d'une clause imposant une obligation de déclaration de franchissement de seuil complémentaire de celle ayant trait aux seuils légaux**

OUI (si oui, joindre l'extrait des statuts reprenant cette clause et ensuite mettre à jour cette information)  
 NON

Statuts, article 9 (extrait) :

« Outre les seuils prévus par les dispositions du Code de Commerce applicables, toute personne physique ou morale qui, agissant seule ou de concert, vient à dépasser, à la hausse ou à la baisse, chaque pour cent au-delà du seuil de détention de 5 % du capital ou des droits de vote de la société, doit en informer la société, par Lettre Recommandée avec demande d'avis de Réception, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement dudit seuil, certifiant que les actions ainsi possédées ne le sont pas pour le compte ou sous contrôle d'une autre personne physique ou morale.

A la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 3 % au moins du capital ou des droits de vote de la société, le non-respect de cette obligation est sanctionné, pour les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, par la privation du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. »

Fait à Montbonnot, le 2 avril 2007

Signature :

*Cédric Goarant*

*Directeur Financier*